

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-76

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET  
FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES  
– APPEL A PROJETS DE LA  
CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Étaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE  
Accusé de réception  
Reçu le .....  
Identifiant de l'Acte :  
069 216900340.....

**Rapport de : I. MAINAND :**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône dans ses projets de développement notamment dans le domaine de la petite enfance.

En avril 2014, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a créé le fonds « publics et territoires » unifiant ainsi différentes aides spécifiques dans le champ de l'enfance et de la jeunesse. Ce fonds comporte 6 axes d'intervention susceptibles d'être mobilisés jusqu'en 2017 pour répondre aux besoins locaux suivants :

1. renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ou les Accueils de Loisirs Sans Hébergement,
2. adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité,
3. soutenir les projets élaborés par des adolescents et favoriser leur autonomie,
4. accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueil,
5. prendre en compte les difficultés structurelles rencontrées par des établissements,
6. accompagner les démarches innovantes.

Afin de permettre à la Ville de bénéficier des financements susceptibles d'être accordés dans ce cadre,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire :

- à répondre aux différents appels à projets lancés par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône dans le cadre du dispositif « Fonds publics et Territoires »,
- à signer les conventions correspondantes et attestations de service fait avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET